

DECRET N° 77/191 du 25/4/77
portant nomination de Monsieur MASSENGO André
en qualité de Directeur général des Mines et
des Hydrocarbures.

- - - - -

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 001/PCF/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et
la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu l'acte n° 005/PCF du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/EF du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130/EF du 9 mai 1962 fixant le régime de rémuné-
ration des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/39 du 5 février 1965 portant création de la
Direction des Mines et de la Géologie ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres
du Conseil des Ministres ;
Sur décision du Comité Militaire du Parti ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier. - Monsieur MASSENGO André, Professeur certifié de l'enseigne-
ment est nommé Directeur général des Mines et des Hydrocarbures en remplacement
de Monsieur OBAMA Jean.

Article 2. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé
et sera publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo./-

Par le Président du Comité Militaire
du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres ;

Fait à Brazzaville, le 25 Avril 1977

Le Premier Ministre,

Colonel Joachim YEMENI-OPANGO.-

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA.-

Commandant Louis SIMVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Mines et de
l'Energie, chargé de la recherche

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,